



Harcèlement morale sur apprenti en entreprise

Par Artemis735

Bonjour,

Je voulais savoir comment est-il possible de dénoncer un employeur d'harcèlement morale sur un(e) salarié(e) ou un(e) apprenti(e), sans qu'il y ai de répercussions sur la victime. Et également qu'elles sont les répercussions sur un employeur qui harcèle moralement un(e) apprenti(e)* de son entreprise.

*Apprenti(e) étant mineur

Merci d'avance,
bonne journée.

Par Isadore

Bonjour,

Il est possible de déposer plainte ou d'alerter l'Inspection du travail. Les parents ont l'obligation de protéger leur enfant. S'il y a des violences même psychologiques toute personne ayant connaît des faits a l'obligation de porter secours à cet enfant ne serait-ce qu'en donnant l'alerte.

L'enfant doit recevoir les soins adéquats.